
Questions opérationnelles du GAC

Séance 5

Objectif de la séance

Selon l'état des divers efforts de travail au sein du GAC, le comité tient de temps à autre une séance lors d'une réunion publique pour examiner, discuter et prendre des décisions sur les questions opérationnelles du GAC. Ces questions peuvent aller de la révision de processus particuliers du comité aux annonces d'élections des dirigeants, à la planification du travail, à l'établissement des priorités ou à l'amélioration de la façon dont le comité mène ses travaux.

Pour l'ICANN82, cette séance « questions opérationnelles » sera consacrée à la discussion des propositions faites par le président de l'ICANN à l'ICANN81 concernant le calendrier des élections des dirigeants du GAC, les termes/mandats du président et des vice-présidents du GAC et une décision du comité de procéder à un effort de mise à jour des principes opérationnels du GAC pour mettre en œuvre les changements proposés.

Faits récents

Les membres du GAC se sont réunis par Zoom le 18 février 2025 pour discuter des options que le comité pourrait poursuivre pour prolonger le mandat du président et des vice-présidents du GAC et pour explorer l'alignement des termes des dirigeants du GAC sur les termes du Conseil d'administration de l'ICANN (le président du GAC servant traditionnellement d'agent de liaison sans droit de vote auprès du Conseil d'administration de l'ICANN).

Les participants à l'appel ont discuté d'un certain nombre de pistes d'action potentielles dans le but de réduire ces options afin de permettre des discussions productives et une décision potentielle sur les questions abordées à l'ICANN82 à Seattle.

Discussions du Comité :

[Cette section reproduit des parties du résumé de l'appel partagé par e-mail par le personnel de soutien au GAC avec le comité le 21 février 2025]

Le président du GAC a réitéré la proposition de discussion qu'il a faite au GAC à l'ICANN81 concernant la valeur de prolonger le mandat ou les limites du mandat des postes de président et de vice-présidents du GAC et d'aligner le calendrier des élections du GAC pour refléter l'intégration des membres du Conseil d'administration de l'ICANN. Il a expliqué qu'il fallait du temps pour que

les dirigeants de la communauté soient à la hauteur et se sentent productifs dans leurs rôles. Il a fait valoir qu'une fois cette expertise acquise, il serait avantageux pour le comité que des dirigeants expérimentés puissent servir pendant de plus longues périodes et tirer parti de leurs connaissances et de leur expérience.

A. alignement des élections des dirigeants du GAC avec l'intégration des membres du Conseil d'administration de l'ICANN

Le président du GAC a expliqué la valeur d'aligner la durée des fonctions des dirigeants du GAC (en particulier celle du président du GAC, avec le cycle annuel d'élection/d'intégration du Conseil d'administration de l'ICANN). Il a expliqué qu'en vertu du principe opérationnel 31 des [principes opérationnels actuels du GAC](#), les mandats du président et des vice-présidents ne commencent que près de quatre mois après que les nouveaux membres du Conseil ont officiellement siégé à l'Assemblée générale annuelle de l'ICANN. En raison de ce « désalignement », le président entrant du GAC (qui agit en tant que membre du Conseil dans une capacité d'agent de liaison sans droit de vote) ne peut pas profiter du cycle normal d'« intégration » des membres du Conseil. L'alignement du calendrier des résultats des élections du GAC sur le processus d'« intégration » du Conseil d'administration soutiendrait et augmenterait l'efficacité du président du GAC qui remplirait ce rôle d'agent de liaison auprès du Conseil d'administration.

Les discussions orales et par chat sur Zoom entre les participants à l'appel semblaient démontrer un consensus général pour que le comité envisage de modifier le calendrier des élections annuelles des dirigeants du GAC afin de synchroniser le cycle électoral du GAC avec le cycle d'intégration du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ICANN. Le consensus des participants a soutenu la modification du principe opérationnel 31 du GAC pour faire avancer le cycle des élections des dirigeants du GAC d'une réunion afin que les élections soient conclues lors de la deuxième réunion publique du GAC de l'année civile et permettre ainsi au président du GAC (dans son rôle d'agent de liaison auprès du Conseil sans droit de vote) de siéger avec les autres membres du Conseil lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ICANN.

B. Options pour la prolongation du mandat (modalités et délais) pour le président et les vice-présidents du GAC

Le président du GAC a réitéré la proposition qu'il avait faite au GAC à l'ICANN81 concernant la valeur de l'extension de la durée et/ou des limites du mandat des postes de président et de vice-présidents du GAC. Il a expliqué que, d'après son expérience personnelle, les mandats individuels du président et des vice-présidents (actuellement décrits dans le principe opérationnel 21 du GAC) sont trop courts, compte tenu du temps considérable nécessaire aux dirigeants pour se familiariser avec les problèmes.

Il a fait valoir qu'une fois que l'expertise en leadership a été acquise, il serait avantageux pour le comité que ces dirigeants expérimentés aient la capacité et la possibilité de servir pendant de plus longues périodes et de tirer parti de leurs connaissances et de leur expérience.

À la demande du président du GAC, le personnel de soutien au GAC a résumé plusieurs options (précédemment partagées à la fois à l'ICANN81 et pendant la période intersessions) pour modifier les principes opérationnels du GAC et potentiellement prolonger le nombre ou la durée des mandats du président et des vice-présidents du GAC. Les options examinées comprenaient :

i. Durée du mandat du président - Options de limitation de mandats consécutifs :

Option 1 : Aucun changement – 2 mandats consécutifs, 2 ans par mandat (total – 4 années consécutives)

Option 2 : Mandats plus longs – 2 mandats consécutifs, 3 ans par mandat (total – 6 années consécutives)

Option 3 : Mandat unique plus long – 1 mandat, 3 ans (total – 3 années consécutives)

Option 4 : Plus de mandats – 3 mandats consécutifs, 2 ans chacun (total – 6 années consécutives)

ii. Options de limitation de mandats consécutifs des vice-présidents :

Option 5 : Aucun changement – 2 mandats consécutifs, 1 an chacun (total – 2 années consécutives)

Option 6 : Plus de mandats – 3 mandats consécutifs, 1 an chacun (total – 3 années consécutives)

Option 7 : Mandats plus longs – 2 mandats, 2 ans chacun (total – 4 années consécutives)

Divers participants à l'appel ont exprimé leur point de vue sur les options présentées. La seule option qui n'a reçu aucun appui était l'option 3. Sinon, des commentaires positifs ont été partagés au moins une fois pour chacune des options présentées, parfois dans des combinaisons différentes. Il semble que les commentaires s'articulent autour de trois thèmes généraux ou approches potentielles à l'avenir.

En premier lieu, il y a eu du soutien pour **des durées des mandats plus longues**. Cette approche a semblé être favorisée par l'intérêt exprimé par le président du GAC pour les options 2 et 7, à savoir, maintenir les deux mandats consécutifs actuels, mais en encourageant la prolongation d'un an des mandats de la présidence et de la vice-présidence du GAC (à 3 et 2 ans respectivement).

Deuxièmement, il semblait y avoir un appui en faveur d'**un plus grand nombre de mandats** (options 4 et 6) où les durées actuelles resteraient les mêmes, mais où le président ou les vice-présidents pourraient avoir la possibilité de demander un troisième mandat consécutif).

Troisièmement, certains commentaires semblaient privilégier le **statu quo**, c'est-à-dire ne pas apporter de changements, reconnaissant que les principes opérationnels actuels servent à encourager des occasions individuelles plus fréquentes d'aller de l'avant pour offrir un service de direction au comité. Il a également été noté que des durées plus longues peuvent en fait dissuader les volontaires de se présenter parce qu'ils pourraient ne pas être en mesure de s'engager aussi longtemps auprès du comité.

C. Échelonnement des mandats :

Bien que cela n'ait pas été proposé à l'origine, certains participants à l'appel ont exprimé leur intérêt à choisir un processus qui servirait à maintenir les mandats du président et des vice-présidents du GAC « échelonnés » afin qu'il y ait toujours des personnes expérimentées dans l'équipe de direction. Il a été noté que l'échelonnement des mandats n'est pas actuellement prévu dans les principes opérationnels, mais qu'il s'est concrétisé par des modifications antérieures de ces principes opérationnels qui ont eu une incidence sur le calendrier de diverses élections passées. Il semblait y avoir une volonté parmi les participants à l'appel d'explorer plus en détail comment cela pourrait se faire de manière plus intentionnelle.

D. Processus :

Les participants à l'appel ont également consacré du temps à clarifier la flexibilité relative et le calendrier du processus de modification des principes opérationnels du GAC.

Le texte du principe opérationnel 53 a été partagé et discuté :

Principe opérationnel 53 du GAC :

Un ou plusieurs membres peuvent proposer, au cours d'une réunion, que ces principes opérationnels soient soumis à révision. Si c'était le cas, le président demandera si la proposition est appuyée. Si elle était appuyée, le président invitera les membres à voter le soutien à la résolution. Le vote peut-être fait par scrutin, à main levée, par appel nominal ou par le biais d'un mécanisme de vote en ligne et sera décidé à la majorité simple des membres présents à la réunion à laquelle il a été proposé de réviser ces principes opérationnels. La présence physique aux réunions est requise pour pouvoir voter. Si la question était résolue en faveur d'une révision de ces principes opérationnels, la proposition fera l'objet d'une période de consultation de soixante (60) jours. Lors de la réunion suivante, après les soixante jours, le président passera au vote pour ou contre la proposition. Le vote peut-être fait par scrutin, à main levée, par appel nominal ou par le biais d'un mécanisme de vote en ligne et sera décidé à la majorité simple des membres présents à la réunion au

cours de laquelle le vote a lieu. La présence physique aux réunions est requise pour pouvoir voter.

Il a été précisé qu'une décision devait être prise au cours de l'ICANN82 pour déterminer s'il y avait du soutien pour modifier l'un quelconque des principes opérationnels du GAC (principes opérationnels 21 ou 31) avant que le début du cycle électoral des dirigeants de 2025 ne commence à la fin de la réunion de l'ICANN83 en juin 2025. Le président du GAC a confirmé qu'il essaierait de présenter une résolution claire au comité à l'ICANN82 afin qu'une décision puisse être prise si les membres étaient favorables à un changement du calendrier des élections et/ou à des changements dans les mandats du président et des vice-présidents du GAC. Il a été précisé que tout changement à apporter ne s'appliquerait pas aux mandats des dirigeants du GAC dont le début est prévu à la fin de la réunion du GAC de l'ICANN82.

Les participants à l'appel ont encouragé tout membre allant à Seattle à envisager de scinder toute motion d'amendement potentielle en au moins deux motions distinctes, l'une couvrant la proposition d'alignement des élections et l'autre couvrant les changements dans les mandats des dirigeants du GAC.

Programme de la séance

On espérait qu'après avoir partagé un résumé de l'appel du 18 février avec les membres du GAC, les discussions sur le sujet se poursuivraient par l'intermédiaire de la liste de diffusion du GAC. Cette contribution a été encouragée dans l'espoir que les discussions du comité à Seattle deviennent plus efficaces et efficientes.

Si une résolution ou des résolutions visant à réviser les mandats des dirigeants et à ajuster le calendrier des élections annuelles sont proposées et appuyées lors de la séance plénière numéro 5 du GAC le 8 mars 2025, les membres du comité présents à l'ICANN82 seront invités à indiquer leur soutien pour modifier (ou ne pas modifier) les principes opérationnels 21 et 31 en conséquence.

Suite à cette décision du comité (au moins 60 jours après l'ICANN82), le GAC pourrait alors envisager de finaliser toute révision convenue des principes opérationnels du GAC lors de la réunion ICANN83 à Prague. Si aucun amendement n'est accepté à l'ICANN82, aucune action supplémentaire immédiate ne sera nécessaire.

Si le temps le permet, d'autres questions opérationnelles peuvent être soulevées par la direction du comité ou par les membres.

Principaux documents de référence

- [Principes opérationnels actuels du GAC](#)
- Enregistrement des discussions du comité sur le calendrier des élections possibles et les changements des mandats du président/vice-présidents - <https://tinyurl.com/5n8wsbw4> ou dans ce lien - https://icann.zoom.us/rec/play/tgl_24af9UY78PQqO5lcz7l8_mcE4iA7WfKZmUnC5X1SI3b1d27HIXyLpgUSD5rX7fF0FvBGeqYTgUB.7L3yTFdv6NNFWXuQ?autoplay=true&startTime=1739883616000.

Gestion des documents

Titre	ICANN82 - Séance 5 - Questions opérationnelles du GAC
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et public en général (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : 26 février 2025